



Honoraires de vente

(tous types de locaux sauf professionnels)

De	à	T.T.C.
0 €	100 000,00 €	5 000,00 €
Au-delà de 100 000,01 €		5,00 %

Les honoraires de vente sont soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur.

*TVA au taux actuellement en vigueur, soit 20,00 %

Honoraires de vente

(locaux professionnels, murs, fonds et autres droits au bail...)

Les honoraires de vente sont soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur et sont fixés à 10% TTC du prix de vente H.T.

*TVA au taux actuellement en vigueur, soit 20,00 %

Honoraires de location pour les baux d'habitation

Honoraires de location T.T.C maximum à la charge du locataire :

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3,00 €/m²**.

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail :

- **8,00 €/m²** en zone non tendue
- **10,00 €/m²** en zone tendue
- **12,00 €/m²** en zone très tendue.

Honoraires de location T.T.C maximum à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : Studio / T1 bis : **100,00 €** - Type 2 et plus : **150,00 €**.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3,00 €/m²**.

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail :

- **8,00 €/m²** en zone non tendue
- **10,00 €/m²** en zone tendue
- **12,00 €/m²** en zone très tendue

Honoraires de location pour commerces et bureaux

Pack complet :

La commission H.T est fixée sur la base de 30% du loyer annuel H.C.

Rédaction de bail uniquement :

Un mois de loyer H.C. avec un minimum de 1 500 € H.T